

Association Médiation Part'Âge
Groupe Ile de France
Réunion du 25 janvier 2019

Présentes : Brigitte Gary, Véronique Mougey, Maguy Merlin, Sophie Dargnies, Marie-cécile de Sancy, Sylvie Lannes, Alexandra Bohuon, Deborah Varin, Armelle Vallet, Marie-Jeanne Mallangeau, Marie-Odile Redouin

Excusées : Laetitia Joly (présente par téléphone), Anne Prot, Sarah Bacara, Danièle Henrie, Catherine Giroux

Nous accueillons avec joie nos trois « nouvelles » qui nous disent comment leur contexte de vie les a conduites à s'intéresser à la médiation dans le champ du vieillissement.

1) Contacts avec le réseau d'établissements Korian

Danièle n'a pas obtenu à ce jour de réponse suite aux contacts avec ce réseau, noués par l'intermédiaire de l'établissement de la Croix Saint Simon

⇒ *Elle souhaite être épaulée par quelqu'un du groupe pour relancer ce contact au niveau du siège national mais également en région (92) : Armelle Vallet s'est proposée.*

2) Contacts avec l'ARS

- Véronique fait part de son expérience avec l'ARS de Bourgogne Franche-Comté :

- Depuis la loi de 2002, chaque établissement doit pouvoir recourir, en cas de conflit dans son établissement, d'une « personne qualifiée » sur une liste établie par le préfet ; ces listes ont mis très longtemps à être établies et le système connaît des difficultés de fonctionnement ; ces « personnes qualifiées » sont des bénévoles sans réelle formation à la médiation. Il apparaît donc nécessaire de faire figurer sur le site de l'ARS, après la liste des personnes qualifiées, celle complémentaire des professionnels de la médiation, ce qu'elle s'apprête à faire à la suite des démarches suivantes :
 - Au titre de déléguée régionale APMF, Véronique envoie une lettre en janvier 2018 à l'ARS pour proposer une liste de médiateurs répartis dans la région susceptibles d'effectuer des médiations dans ce domaine ;
 - L'ARS répond favorablement en juin 2018 et des négociations commencent
 - Une convention est sur le point d'être signée fixant notamment pour 2019, les conditions d'intervention des médiateurs (forfait de 400€ la journée qui comprend les entretiens téléphoniques, les démarches de mise en place, les séances de médiation...). Cette convention s'appuie sur un modèle mis en place en Lausanne dans le cadre législatif de 2002 (secteur Médiation-Santé)
- ⇒ *Cette signature serait la première du genre et pourrait servir de référence pour d'autres contacts avec les autres ARS du territoire*

- Alexandra rend compte du fait que la délégation départementale 92 de l'ARS Ile de France :

- A confié à MPA une première médiation dans un SESSAD entre la structure et les familles de personnes handicapées ; elle n'a pas formellement abouti du fait du refus de certaines familles, mais les entretiens de préparation ont permis des évolutions ;
 - A confié une deuxième médiation dans un établissement de Rueil Malmaison ; la réponse à l'ARS est urgente ;
- ⇒ *Après débat, cette médiation sera prise en charge par Danièle et Armelle*
- Se dit prête à faire des réunions d'information sur la médiation aux directeurs de structures du département

3) Inscription au ROR (répertoire opérationnel des ressources) et au fichier Ile de France à destination des aidants

- Le ROR est un répertoire de ressources à destination des professionnels de santé, mettant à leur disposition ce qui existe comme structures, services.... Le secteur des personnes âgées y figure ; l'élaboration de ce répertoire est organisée régionalement.

La responsable de la région Centre est venue à la dernière réunion MPA, elle est ouverte à l'inscription de MPA ; l'équipe du Centre travaille à une fiche sur MPA

- Dans cet ordre d'idées, Sarah avait proposé de demander à la responsable de la mise en place du fichier IDF pour les aidants, d'inclure MPA ; un courrier a été fait en ce sens par Sarah et Laetitia. Une réponse de Mme Laure Vézin proposait de prendre un RV fin novembre.

⇒ *Il semble que nous ayons « zappé » cette demande : Sylvie et Marie-Odile vont reprendre contact avec Mme Laure Vézin*

4) Demande d'adhésion à la Fenamef

- Suite à la dernière réunion, Marie-Odile et Laetitia ont établi un courrier à la Fenamef modifiant la demande initiale de MPA

- Ce courrier n'a reçu aucune réponse et la demande de RV demandé n'a pas été honorée

⇒ *Le groupe se prononce pour ne pas poursuivre les rapprochements avec la Fenamef*

5) Préparation de l'Assemblée Générale de MPA le 15 mars à Orléans

Les points à évoquer sont les suivants :

- Remplacement de Sophie Dargnies comme secrétaire par Déborah Varin de l'UDAF 92
- Problèmes des statuts des médiateurs en comédiation quand il s'agit d'un salarié de service conventionné et d'un libéral. Si le salarié de service conventionné a parallèlement un statut d'auto-entrepreneur, il fait la médiation à ce titre et il n'y a pas de problème. Mais si le salarié fait la médiation au titre de sa structure, même conventionné avec MPA, c'est complexe, car quel tarif appliquer ? le tarif CAF (mais le libéral ne sera pas d'accord) ou le tarif libéral (mais la structure conventionnée ne peut pas appliquer un autre barème que celui de la CAF) ? MPA pourrait être un vecteur d'harmonisation des tarifs en libéral au niveau national. Réfléchir à la modification éventuelle des informations tarifaires du site.
- Problème du barème des médiations : il serait souhaitable que MPA réfléchisse à un tarif indicatif pour établir les devis aux structures qui demandent une médiation impliquant l'institution.
- Evolution du site : propositions d'enrichissements comme la présentation de nos expérimentations, la rédaction d'articles. Evolution des plaquettes en fonction des opérations de promotion à envisager...
- Organisation de la journée : le matin l'assemblée proprement dite et l'après-midi des échanges relatifs à des points prioritaires, mais aussi proposition d'une séance d'analyse de la pratique, entre nous, à partir de situations représentatives de nos questionnements.

Prochaines réunions : le 15 mars AG à Orléans et le vendredi 24 mai 2019 10h à Paris

Marie-Odile et Sylvie